



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 12 janvier 2015 à 20 h 04.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Lauréat Jean Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 du 15 décembre 2014
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Libération de la retenue de garantie à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.
 - 4.3 Renouvellement de diverses adhésions et cotisations annuelles
 - 4.4 Dépôt et versements du budget de fonctionnement de la bibliothèque Odile-Boucher
 - 4.5 Demandes d'appui financier et autres
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Appui à Transport Pierre Dionne dans sa demande à la CPTAQ

- 5.2 Appui au projet « Hommage à nos bâtisseurs » de l'artiste Raynald Légaré
- 5.3 Adoption du Plan d'action de la politique MADA
- 5.4 Autorisation de participation à la Rencontre photographique du Kamouraska
- 5.5 Autorisation des ajustements salariaux des employés de la municipalité de Mont-Carmel
- 5.6 Adoption du protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir
- 5.7 Octroi du contrat d'analyse d'eau
- 5.8 Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation
- 5.9 Appui au projet de Bioindicateurs de santé pour le haut Saint-Jean soumis par l'OBV du fleuve Saint-Jean
- 5.10 Demande de substitution de travaux
- 6. Avis de motion et autres
- 7. Règlements
- 8. Dépôt de documents
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Forgues

001-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

002-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

003-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 du 15 décembre 2014

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

004-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 du 15 décembre 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

005-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorisent la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014, totalisant une somme de 73 513,02 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 décembre 2014, pour un total de 44 593,16 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Libération de la retenue de garantie à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 145-2014 qui octroyait le contrat pour les travaux d'excavation et de matériel de remblai pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égout, et de la continuité de la rue des Cèdres à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé à notre satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les documents nécessaires à la libération de la retenue de garantie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

006-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la libération de la retenue de garantie dans le cadre des travaux d'excavation et de remblai pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout, et de la continuité de la rue des Cèdres au montant de 8 000 \$ à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.

4.3 Renouvellement de diverses adhésions et cotisations annuelles

007-2015

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions et cotisations suivantes, montants avant taxes :

- Association des directeurs municipaux du Québec, 673 \$
- Ruralys, 70 \$
- Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est, 45 \$

4.4 Dépôt et versements du budget de fonctionnement de la bibliothèque Odile-Boucher

CONSIDÉRANT le budget de fonctionnement 2015 déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2015 de la municipalité pour la bibliothèque;

008-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 3 000 \$ à la bibliothèque Odile-Boucher qui est prévu au budget de la municipalité, et ce, en deux versements égaux de 1 500 \$ chacun en janvier et juillet 2015.

4.5 Demandes d'appui financier et autres

- Club Lions de Mont-Carmel
- Musée François-Pilote
- Fondation-jeunesse de la Côte-Sud

009-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement de ce qui suit :

- Le conseil ne donne pas suite à la demande du musée François-Pilote et de la Fondation-jeunesse de la Côte-Sud;
- Le conseil mandate la directrice générale de négocier la visibilité de la municipalité de Mont-Carmel dans le cadre du Congrès Lions 2015;
- De revenir à la séance de février avec les modalités d'organisation d'une réception civique à l'intention du Cabinet du Gouverneur.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Appui à Transport Pierre Dionne dans sa demande à la CPTAQ

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Transport Pierre Dionne visant à utiliser temporairement, à une fin autre qu'agricole, un terrain d'une superficie de 2 480 m² sur une partie du lot 94 du cadastre de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, pour y déposer de la neige usée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QU'il s'agit d'une ancienne sablière qui repousse en friche;

ATTENDU QUE le projet comprend un site de traitement des eaux de fonte évitant le rejet de contaminants dans le milieu;

ATTENDU QUE le requérant s'engage à obtenir les autorisations requises par le MDDELCC;

ATTENDU QU'après l'exploitation, le requérant s'engage à aménager le site pour le rendre propice à l'exploitation sylvicole;

BIEN QU'il existe dans la municipalité de Mont-Carmel, hors de la zone agricole, des espaces disponibles pour ce type d'usage;

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

010-2015

Et résolu unanimement que la municipalité Mont-Carmel :

- Appuie le demandeur Transport Pierre Dionne dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'utiliser temporairement, à des fins autres que l'agriculture, un terrain d'une superficie de 2 480 m² sur une partie du lot 94 du cadastre de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, pour y déposer de la neige usée;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 134;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

5.2 Appui au projet « Hommage à nos bâtisseurs » de l'artiste Raynald Légaré

CONSIDÉRANT QUE le projet « Hommage à nos bâtisseurs » est la suite de l'exposition « Rencontre sur le parvis » qui a eu lieu à Mont-Carmel lors des Journées de la culture en septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux personnages fait en sorte que cette collection reste toujours vivante et active, ce qui lui confère un caractère récurrent en ce qui concerne les retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à améliorer l'offre en matière de culture et de patrimoine à Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est éligible à un montant de 1 500 \$ provenant d'un programme du Fonds culturel pour les artistes et artisans du Kamouraska, dont l'objectif est de stimuler et de soutenir les initiatives en matière de culture et de patrimoine sur tout le territoire de la MRC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

011-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal appuie le projet « Hommage à nos bâtisseurs » de l'artiste Raynald Légaré et accepte de verser un montant correspondant à 10 % du financement provenant du Fonds culturel pour les artistes et artisans de la MRC de Kamouraska, pouvant aller jusqu'à un maximum de 150 \$.

5.3 Adoption du Plan d'action de la politique MADA

CONSIDÉRANT le comité MADA formé à la mi-mai 2013;

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan d'action de la politique MADA à la séance du 6 octobre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

012-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Plan d'action de la politique MADA tel que déposé à la séance du 6 octobre 2014.

5.4 Autorisation de participation à la Rencontre photographique du Kamouraska

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Centre d'art de Kamouraska datée du 28 novembre 2014 nous demandant notre participation à titre de municipalité-hôte d'une exposition extérieure lors de la 7^e édition de la rencontre photographique du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que l'événement est l'un des trois finalistes dans la catégorie « Meilleure manifestation publique » du prestigieux Gala des arts visuels, ce qui apportera énormément de visibilité à l'événement et aux municipalités-hôtes;

CONSIDÉRANT le budget de la municipalité réservé à cet effet pour l'année 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

013-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la participation de la municipalité à la 7^e édition de la rencontre photographique du Kamouraska pour un montant de 600 \$ et en autorise le versement.

5.5 Autorisation des ajustements salariaux des employés de la municipalité de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'employeur et les employés de la municipalité à assumer 50 % chacun de la facture d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE, pour combler cette diminution de salaire, la municipalité a décidé d'ajuster la rémunération des employés affectés;

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

014-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à ajuster la rémunération des employés municipaux selon l'entente de partage des coûts de l'assurance collective, et ce, selon le calcul proposé à la séance de travail du 5 janvier 2015.

5.6 Adoption du protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir

CONSIDÉRANT l'intérêt des trois municipalités, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Mont-Carmel, d'avoir une ressource commune en loisir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

015-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente entre les trois municipalités, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Mont-Carmel, ayant pour objet de convenir des objectifs, des modalités et des droits respectifs des parties. Les personnes désignées de chacune des municipalités sont : Karine Habel à Mont-Carmel, Adam Ménard à Rivière-Ouelle et Yvonne Tremblay à Saint-Pacôme. Le protocole d'entente est joint au présent procès-verbal.

5.7 Octroi du contrat d'analyse d'eau

CONSIDÉRANT l'appel d'offres faite auprès de cinq (5) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et conformes;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

016-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat d'analyse d'eau pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire, soit Laboratoire BSL de Rimouski, pour un montant annuel de 2 106 \$ avant taxes.

5.8 Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le passage fréquent des camions contribue à détériorer la Route 287;

CONSIDÉRANT QUE la somme de compensation de ce programme est nécessaire pour assurer la sécurité des utilisateurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

017-2015

et résolu unanimement de ce qui suit :

- Que la municipalité de Mont-Carmel demande au ministère des Transports le renouvellement de la compensation supplémentaire pour l'entretien de la Route 287, chemin à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 32,84 km;
- Que la directrice générale, madame France Boucher, soit autorisée à faire les démarches pour obtenir l'information quant au nombre de voyages qui ont transigé sur la Route 287;

- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à monsieur Gilles Julien, directeur régional du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et à monsieur Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud.

5.9 Appui au projet de Bioindicateurs de santé pour le haut Saint-Jean soumis par l'OBV du fleuve Saint-Jean

CONSIDÉRANT la résolution 516-CM2014 prise par la MRC de Kamouraska le 10 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le territoire de la municipalité de Mont-Carmel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

018-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal donne son appui au projet de Bioindicateurs de santé pour le haut Saint-Jean dans le cadre d'une demande de financement au Fonds Loblaws pour l'eau.

5.10 Demande de substitution de travaux

CONSIDÉRANT la résolution 096-2014 ayant pour objet une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et visant l'installation de glissières de rue à Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT la subvention accordée par le ministre Robert Poëti en octobre dernier;

CONSIDÉRANT l'arrivée de l'hiver et l'impossibilité de réaliser les travaux en raison du climat;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

019-2015

Et résolu unanimement que :

- Le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale, à faire une demande de substitution des travaux auprès de monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, visant à retirer l'installation de glissières de sécurité sur la Route 287 et d'ajouter le gravelage et le rechargement de la Route 287, du Rang 6 et du Rang 5 Est;
- Le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant de 48 863,42 \$ et subventionné à 20 000 \$;
- Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

Aucun avis de motion.

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement à adopter.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document à déposer.

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance d'intérêt public à la demande du président.

10. NOUVELLES AFFAIRES

Aucune nouvelle affaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 10 à 21 h 16.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 21 h 17.

020-2015

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.